

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-20

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 8

Votants : 11

OBJET : MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN PLATEAU
RALENTISSEUR RD 53d

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 octobre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de GRENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2025

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenzo, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, MM. ABADIE Frédéric, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVIER Christelle, M. PLOCH Romain

Absents : M. THIMONIER Franck (*pouvoir à Didier VERGNAIS*), Mme CORNET Sophie, M. BERCIMUELLE Laurent (*pouvoir à Sébastien DESSERTINE*), Mmes LONGEARD Gaëlle (*pouvoir à Christine FASSINOT*), BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle.

Secrétaire de séance : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un plateau ralentisseur, route d'Heyrieux (RD 53d), à hauteur du carrefour avec la rue du Jaillet.

Les travaux envisagés comportent notamment :

- la création d'un plateau surélevé en enrobé coloré, avec reprise de la gestion des eaux pluviales,
- l'implantation de potelets, de bandes en résine gravillonnée et de bandes podotactiles pour passages piétons,
- la réalisation d'un aménagement paysager sur les accotements.

Considérant l'accord de principe émis par le Département, le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du Bureau d'Etudes SIAF INGENIERIE (38540 Heyrieux), pour une mission de **maîtrise d'œuvre**. Ces prestations font l'objet d'une rémunération définie comme suit :

Mission topographique	1 368,00 €
Diagnostic amiante	2 612,50 €
Maîtrise d'œuvre VRD	16 800,00 €
Total HT	20 780,50 €
TVA 20 %	4 156,10 €
Montant TTC	24 936,60 €.

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte cette mission de maîtrise d'œuvre, aux conditions précitées, en vue de la poursuite des études et la constitution du dossier de demande de subvention, auprès du Département de l'Isère,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 17 octobre 2025

Le Maire,




Alain CAUQUIL